
Centre régional francophone d'Asie-Pacifique (CREFAP/OIF)

CONCOURS D'ÉLOQUENCE « LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ »

En synergie avec des célébrations de la Francophonie organisées dans le monde entier sous la thématique "Femmes francophones, Femmes résilientes", le Centre régional francophone d'Asie-Pacifique de l'Organisation internationale de la Francophonie (CREFAP/OIF) lance un concours d'éloquence en français à l'attention des jeunes francophones non-natifs de 15 à 18 ans.

Objectifs du concours

Le concours a pour objectif de :

- Créer un espace d'échange où les apprenants de français peuvent se réunir autour d'une activité commune pour promouvoir l'apprentissage du français ;
- Faire exprimer des jeunes sur les sujets en lien avec le thème de la Journée internationale de la Francophonie en 2021 "Femmes francophones, Femmes résilientes" ;
- Valoriser la place et les contributions des femmes dans la société en vue de renforcer la prise de conscience sur l'égalité homme-femme.

Conditions de participation

Les personnes éligibles à participer au concours doivent avoir entre 15 et 18 ans (née entre le 01 janvier 2003 et le 31 décembre 2006), être francophones non-natifs et résidant dans un pays membre, associé ou observateur de l'OIF en Asie-Pacifique (Cambodge, Laos, Vanuatu, Vietnam, Nouvelle-Calédonie, Corée du Sud et Thaïlande). La participation au présent concours est gratuite.

Modalités de participation

L'activité s'est déroulée en deux étapes :

1/ La sélection des dissertations

Le candidat rédige une (des) dissertation(s) de 600 à 1000 mots sur une (des) thématique(s) suivante(s) :

- Les rôles des femmes dans la famille et la société : beaucoup ou pas assez ?
- La perception de l'égalité homme-femme : différences entre générations
- L'acquisition de l'égalité homme-femme et ses impacts sur la société
- La (les) personnalité(s) féminine(s) influente(s) : histoire et inspiration

Du 01 au 15 juin 2021 (avant minuit – GMT+7), le candidat est invité à déposer sa production en format PDF sur la plateforme <http://concours.crefap.org>.

Avant le 15 juin à minuit (GMT+7), cette production peut être actualisée à tout moment par le candidat. Pour ce faire, le candidat est invité à remplir à nouveau le formulaire et déposer le fichier PDF actualisé. Une fois le téléversement terminé, la version antérieure de sa production sera effacée de façon automatique.

Le candidat garantit, par son envoi, l'authenticité de sa production et accepte l'utilisation de son texte par le CREFAP/OIF sur l'internet ou dans des publications/ expositions à des fins pédagogiques/ culturelles et non-lucratives.

2/ Le concours d'éloquence

Sur la base des productions reçues, 10 meilleures dissertations seront choisies pour participer au concours d'éloquence, qui aura lieu le 14 août 2021. Le concours sera organisé en présentiel et/ou à distance, en fonction du contexte sanitaire de la période indiquée.

- Pour les participants au concours en présentiel : le déplacement inter-urbain et l'hébergement sur site du concours pour les candidats sélectionnés seront organisés et prises en charge par le CREFAP/OIF. Les autres frais, y compris des assurances, seront à la charge des candidats.
- Pour les participants au concours à distance : le créneau de passation sera communiqué aux candidats, qui s'assurent des moyens techniques pour se présenter devant le jury.

A partir des éléments de sa dissertation, le candidat présente son exposé pendant 7 minutes suivi de 3 minutes d'échanges avec le jury. Le candidat est libre d'utiliser des supports visuels et sonores pour enrichir son exposé. Si le concours se déroule en présentiel, le Comité d'organisation mettra à sa disposition des équipements techniques sous réserve de préavis et des moyens disponibles.

Chronogramme du concours

Le concours se déroulera conformément au calendrier ci-dessous. Le CREFAP/OIF se réserve le droit de le modifier. Le cas échéant, le CREFAP/OIF informera les candidats des modifications, soit par une publication internet, soit directement au candidat lorsque cela est possible.

- 20 mars 2021 : diffusion de l'appel et des règlements du concours
- Du 01 au 15 juin 2021 (avant minuit – GMT+7) : date butoir pour le dépôt des productions sur la plateforme <http://concours.crefap.org>
- 30 juillet 2021 : annonce des candidats qualifiés pour le concours d'éloquence
- 14 août 2021 : tenue du concours d'éloquence – remise des prix

Jury - choix des lauréats - dotation des prix

Le jury sera composé par le CREFAP/OIF. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours s'il constate un nombre insuffisant de dossiers.

Les décisions du jury sont souveraines et confidentielles. Il n'a pas l'obligation de motiver des décisions, ni les raisons de son choix.

Les dix finalistes recevront des cadeaux de souvenirs du CREFAP/OIF.

Les cinq lauréats choisis par le jury recevront des prix équivalents aux montants comme suit :

- Le premier prix : 400 USD
- Le deuxième prix : 250 USD
- Le troisième prix : 150 USD
- Deux prix d'encouragement : 50 USD/prix

Acceptation du règlement

La participation au concours implique une acceptation totale et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.